



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30768491/00/FR/000



040 - INSP

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie

Rue de l'Espérance 17 - 4850 Plombières



Effectué le : 13/03/2023



Effectué par : LAURENT LALOUX (3892)

Non Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom

Adresse

Rue de l'Espérance 17- 4850 Moresnet(Plombières)

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom, Prénom

Adresse

Rue de l'Espérance 17- 4850 Moresnet(Plombières)

Responsable des travaux

Pas d'application

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE

ID Vinçotte

100 154 707

Adresse

Rue de l'Espérance 17 - 4850 Plombières

Code EAN

Code EAN non communiqué

N° Compteur

74518797

Compteur index jour

49250,6

Compteur index nuit

27687,1

N° Compteur exclusif nuit

74524104

Compteur exclusif nuit -
index

246403,5

Type d'installation

Inst. DOMESTIQUE

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieghegansaan 35 1300 Vilvoorde Belgique - tel : +32 21432 773 - building@outh.vincotte.be
TVS BE 0402 736 875 BFM Bruxelles BNP Paribas Fortis - BE24 2100 3184 1032 BIC - CEBRBE33



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30768491/00/FR/000

DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

Type de contrôle suivant	- Visite de contrôle (6.5.)
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Informations sur le contenu	- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation. - Les photos illustrant les infractions et les observations sont données à titres d'exemple et ne sont pas limitatives. Les infractions et les observations peuvent se répéter dans l'installation ailleurs qu'illustré sur la photo.
Dérogations	- Application de la partie 8

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	400+N
Nature du courant	Triphasée
Type d'électrode de terre	Boucle de terre
Canalisation d'alimentation - Type	VVB
Canalisation d'alimentation - Section (mm ²)	10
Nombre de circuits	25
Type de schéma de mise à la terre	TT
Protection de branchement actuelle (A)	35
Installation conçue pour un courant nominal maximum de (A)	40
Protection de branchement actuelle (excl. nuit) (A)	40
Tension (compteur excl. nuit) (V)	400+N
Nature du courant (compteur excl. nuit)	Triphasée
Canalisation d'alimentation (compteur excl. nuit) - Type	VVB
Canalisation d'alimentation (compteur excl. nuit) - Section (mm ²)	10
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	3

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
16	40	300	A



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30768491/00/FR/000

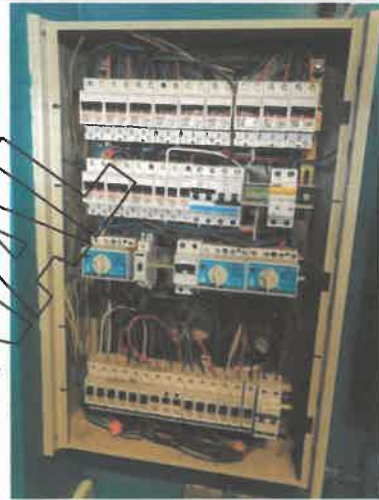
Description de l'installation électrique

Tgbt

description tableau	2 différentiel 40A 300mA 1 différentiel 25A 30mA 1x25/25/25 5x 10A biphasé 3 x 16A biphasé 8 x 20A biphasé 1x 25A biphasé 15x 20A unipolaire
Localité	Garage
Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	3
Nombre de circuits	25



(Photo extérieur)



(Photo intérieur)

Type prise de terre	Boucle de terre
Valeur (Ω)	0

SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas unifilaires	Pas présent
Plan de position	dérogation partie 8 d'application.
Plan de position	Pas présent
Plan de position des prises de terre	dérogation partie 8 d'application.



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30768491/00/FR/000

RESULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	P.A.
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Nok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Nok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Nok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	P.A.

Mesures et essais

Résistance(s) de dispersion de la (des) prise(s) de terre (Ω)	0
Valeur du niveau d'isolement général ($M\Omega$)	0.55
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Ok
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Ok
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Nok

Infractions constatées

DOCUMENTS

- Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation électrique domestique (L1: 3.1.2.; 9.1.2.).
- Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire de l'installation électrique domestique (L1: 3.1.2.; 9.1.2.).

EQUIPOTENTIELLE PRINCIPALE

- Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage) (L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.).

PRISE DE TERRE

- La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms (L1: 5.4.2.1.).
- Prévoir un dispositif de coupure (barrette de sectionnement), afin de permettre la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre (L1: 2.5.; 5.4.3.5.; L3: 2.5.; 5.4.3.5.). Couleur sur sectionneur mesuré non réalisée
- Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible (L1: 5.1.5.1.; L2: 5.1.5.1.; L3: 5.1.5.1.).

TABL. : Tgbt

- Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc (L1: 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2. L3: 3.1.3.; 5.3.6.1.).



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30768491/00/FR/000

- Pour le raccordement de cuisinières électriques, buanderies et lessiveuses, prévoir une section de 6 mm² en mono ou 4 mm² en triphasé. Dérogation possible moyennant l' utilisation d'une section minimale de 2,5 mm² et respect d'une des trois conditions suivantes : - soit prévoir le câble en montage apparent ou à l'air libre ; - soit placer les conducteurs dans un conduit d'un diamètre minimal d'un pouce ou 25 mm ; - soit prévoir un conduit de réserve desservant le même endroit de fourniture d'énergie (art. 198 du RGIE).
- Adapter l'intensité nominale (In) du matériel (interrupteur, contacteur,...) à celle de la protection contre les surintensités du circuit (L1: 4.4.1.1.; L2: 4.4.1.1.; L3: 4.4.1.1.). Placer différentiel 40A 30mA
- Fixer la barrette de terre dans le tableau, isoler les canalisations non actualisées dans le tableau ; Livre1



- Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IPXX-B (L1: 4.2.2.3.; 4.2.2.4.; 5.1.4.; L2: 4.2.2.2.; 4.2.2.3. 5.1;4.; L3: 4.2.2.2.; 4.2.2.3.; 5.1.4.).

TOUR : Installation

- Prise(s) : la broche de terre est à relier à la terre de l'installation (L1: 5.3.5.2.).
- Raccorder le récepteur avec enveloppe conductrice ne comportant qu'une isolation principale (classe I) au réseau de terre par un conducteur de protection (L1: 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.).
- Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de max. 30mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés (L1: 4.2.4.3.).
- Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants (L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.). Supprimer les prises allemandes exemples chambre



- Livre 1 ; Supprimer les multiprises poste fixe





Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30768491/00/FR/000

- Réaliser le(s) circuit(s) prise(s) en canalisation de section 2,5 mm² ; la section minimale de 1,5 mm² n'étant autorisée que pour les circuits ne comportant pas de prises de courant (par ex. circuit exclusif d'éclairage) (L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.). Avant, et côté maison



Remarques

FINALISATION

- Descriptif : 2 différentiel 40A 300mA 1 différentiel 25A 30mA 1x25/25/25 5x 10A biphasé 3 x 16A biphasé 8 x 20A biphasé 1x 25A biphasé 15x 20A unipolaire

TABL. : Tgbt

- La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.

ORIGINAL



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30768491/00/FR/000


CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR du 08/09/2019) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Il y a lieu de donner suite aux remarques/recommandations reprises dans le présent rapport.

Un nouveau contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant : 13/3/2024

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation n'ont pas été scellées.


Ing. J. Windey
Directeur Général Vincotte

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Dans le cas où des infractions subsistent lors de la nouvelle visite de contrôle, à réaliser au terme du délai de un an, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.